

Mémoire prébudgétaire 2024 pour le Québec

Bureau d'assurance du Canada

Février 2024



BAC
Bureau d'assurance
du Canada



Monsieur le ministre des Finances,

Le BAC vous remercie pour l'occasion qui lui est donnée de vous exprimer les préoccupations et les propositions de ses membres assureurs de dommages au Québec, en prévision de budget du gouvernement du Québec pour l'année 2024.

L'industrie de l'assurance de dommages au Québec est un rouage important de l'économie québécoise et contribue chaque année à sa croissance. Elle offre aux Québécoises et Québécois une tranquillité d'esprit et une sécurité financière en protégeant leurs biens, leurs entreprises et leur responsabilité civile. Pour ce faire, l'industrie emploie actuellement plus de 33 000 personnes, dans des emplois de qualité et bien rémunérés.

Les deux dernières années ont toutefois mis une grande pression sur les assureurs avec une hausse importante du coût des sinistres et des frais d'opération dans un contexte inflationniste qui perdure, une succession de catastrophes naturelles sans précédent, des enjeux de chaîne d'approvisionnement et la hausse importante du nombre de vols automobiles. En 2022, plus de 9 millions de polices d'assurance auto et habitation ont été souscrites au Québec et les assureurs ont payé 8,3 milliards \$ en réclamations, toutes lignes d'affaires confondues, une hausse de 26% par rapport à l'année précédente¹.

L'augmentation de la fréquence et du coût des catastrophes naturelles à l'échelle mondiale, y compris au Canada, a eu un impact important sur le coût de la réassurance pour les assureurs de dommages œuvrant au Québec. Ce coût a augmenté de 36,3 % en deux ans seulement et s'ajoute aux coûts des sinistres et des opérations des assureurs.

Une fiscalité à la hausse et une charge de conformité qui croît au rythme des nombreux changements réglementaires et législatifs ont un impact sur l'offre d'assurance. Le maintien d'un équilibre dans ces domaines est nécessaire.

Malgré ce qui précède, les assureurs de dommages demeurent proactifs pour s'adapter aux besoins de leurs clients et pour trouver des solutions à ces enjeux afin d'en atténuer les effets. Rappelons qu'au Québec, les primes moyennes en assurance auto et habitation sont encore parmi les moins élevées au pays.

Les recommandations présentées dans ce mémoire tiennent compte des enjeux actuels et du contexte économique dans lequel évoluent les assureurs et les consommateurs, en misant sur la concertation avec les acteurs clés, le partage d'information, une expertise unique et une connaissance de la réalité vécue par les assurés, notamment lorsque survient un sinistre.

Johanne Lamanque
Vice-présidente, Québec
Bureau d'assurance du Canada

¹ Autorité des marchés financiers, *Rapport annuel sur les institutions financières et les agents d'évaluation du crédit 2022, 2023*; Bureau d'assurance du Canada, Québec, 2023.



Maintenir un équilibre fiscal dans le secteur de l'assurance de dommages

Ne pas imposer d'augmentations ou de nouvelles taxes sur les produits d'assurance de dommages.

Investir dans la résilience des communautés face aux catastrophes naturelles

Poursuivre les investissements dans l'adaptation climatique en priorisant les mesures d'atténuation des risques et mettre sur pied un fonds dédié à la relocalisation des propriétés à haut risque d'inondation.

Reconnaître le risque de tremblement de terre au Québec comme sérieux et réel, et participer à la sensibilisation de la population aux conséquences d'un séisme majeur.

Lutter contre le vol automobile

Augmenter le financement et les ressources consacrés à la lutte contre le vol automobile.

Poursuivre la participation du Québec à toutes les initiatives fédérales et interprovinciales visant à combattre le vol automobile.

Investir dans la prévention et la sensibilisation des citoyens aux impacts du vol automobile.

Demander au gouvernement fédéral d'augmenter les peines associées au vol automobile, mettre à jour les normes fédérales de sécurité antivol des véhicules et actualiser le mandat et les ressources de l'Agence des services frontaliers du Canada.

Harmoniser et équilibrer la charge de conformité

Tenir compte de l'encadrement réglementaire actuel du secteur financier avant de l'assujettir à de nouvelles mesures législatives sur les entreprises, et en considérer la redondance et les impacts financiers.

Harmoniser les mesures législatives et réglementaires avec le fédéral lorsque possible pour diminuer le coût et la charge de conformité.

Favoriser, lorsque possible, la réglementation basée sur les principes.

Réduire les effets de la pénurie de main-d'œuvre

Améliorer les règles de certification des professions en assurance de dommages et l'entrée en carrière pour accélérer ce processus.

Augmenter le financement des programmes de formation en assurance.

Accélérer l'intégration des nouveaux arrivants qualifiés sur le marché du travail en simplifiant le processus de reconnaissance des compétences.

Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) est l'association nationale qui représente plus de 90 % des parts de marché en assurance habitation, automobile et entreprise au Canada. L'industrie de l'assurance de dommages joue un rôle de premier plan dans l'économie québécoise en permettant à la population de se prémunir contre des sinistres pouvant avoir un impact important sur sa sécurité financière en protégeant son patrimoine. Le BAC au Québec œuvre auprès des consommateurs, des entreprises, des médias, des groupes d'intérêt et des gouvernements dans le but de les informer et de les sensibiliser sur divers sujets et enjeux qui les touchent de près.

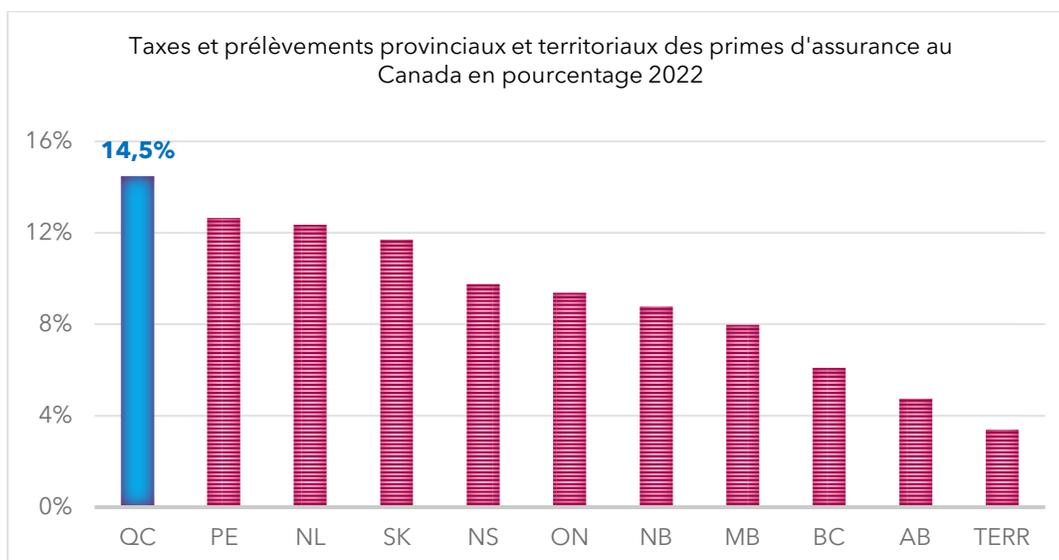
Maintenir un équilibre fiscal dans le secteur de l'assurance de dommages



Afin de permettre aux assurés de pouvoir continuer à s'assurer adéquatement, de favoriser la concurrence et d'avoir une industrie de l'assurance qui demeure une force pour l'économie, il est important de maintenir un équilibre fiscal en assurance de dommages. Ainsi, il faut éviter une hausse des taxes et stabiliser le niveau de taxation actuel des produits d'assurance, une telle hausse pouvant avoir un impact important sur l'accès pour se procurer une assurance à un moment où chaque dollar compte pour les assurés.

Actuellement, les produits d'assurance au Québec sont lourdement taxés. Ainsi, tous les produits d'assurance de dommages ont une taxe sur la prime de 3 %, en plus d'une surtaxe temporaire de 0,30 % qui deviendra permanente le 1^{er} avril 2024. De plus, une taxe de vente de 9 % est imposée sur tous les produits d'assurance ainsi que sur les taxes sur la prime.

En 2022, les assureurs de dommages ont payé 2,72 milliards \$ en taxes et impôt au gouvernement du Québec, une hausse de 48 % en cinq ans. La contribution totale des assureurs de dommages au Québec en taxes et impôts s'élève ainsi à 14,5 % des primes d'assurance. Ceci fait du Québec la province la plus taxée sur les produits d'assurance au Canada.



Note: La taxe de vente sur les produits et services (TPS) et les frais d'exploitation ne sont pas inclus dans ces résultats.

Sources: Bureau d'assurance du Canada, *Property and Casualty Insurers' Total Tax Contribution Report for the 2022, Tax Year, 2023*; MSA, 2023.

Lorsque le contexte économique le permettra, il serait opportun pour le gouvernement de considérer une baisse de la taxe sur les produits d'assurance pour alléger le fardeau des consommateurs. Notons que plusieurs provinces n'imposent aucune taxe de vente sur certains produits d'assurance et qu'avant le 1^{er} janvier 2015, la taxe de vente sur l'assurance automobile au Québec était de 5 %.

Le BAC recommande au gouvernement de ne pas augmenter ou imposer de nouvelles taxes sur les primes ou produits d'assurance de dommages.

Investir dans la résilience des communautés face aux catastrophes naturelles



Des catastrophes naturelles plus coûteuses

En 2023, le Québec a été frappé par un cocktail météo jamais vu auparavant : verglas, inondations, feux de forêt, pluies torrentielles et vents violents. Deux événements majeurs ont causé des dommages de plus de 200 millions \$ chacun. Tous les événements de 2023 représentent un montant de 738 millions \$² en sinistres catastrophiques assurés, un record depuis la crise du verglas de 1998. C'est plus de 400 millions \$ en moyenne en dommages assurés par année depuis les cinq dernières années au Québec. Cette tendance à la hausse est observée non seulement chez nous, mais ailleurs au Canada et dans le monde. L'investissement dans des mesures d'atténuation des risques et de politiques de développement durable pour contrer les risques d'inondation et autres catastrophes constituent donc le meilleur rempart pour faire face aux changements climatiques et aux catastrophes naturelles.

Inondations pluviales et fluviales

Financer l'adaptation climatique est primordial et le BAC salue les sommes récemment octroyées aux municipalités du Québec à cette fin. Elles ne suffiront malheureusement pas à la tâche colossale qui les attend. Ce n'est qu'en investissant de plus en plus dans les mesures d'atténuation des risques que nous rendrons nos communautés plus résilientes, notamment face aux risques d'inondation. On parle plus souvent qu'avant d'inondations pluviales causées par une surcharge des infrastructures souterraines lors de pluies diluviennes. La réfection de ces infrastructures ne suffit pas. On doit également miser sur le maintien des milieux humides et en créer de nouveaux. On doit mieux reconstruire à la suite d'une inondation et, dans certains cas, aider des propriétaires de résidences à se relocaliser hors des zones à haut risque. La surcharge des infrastructures pluviales et les débordements de cours d'eau vont se produire de plus en plus fréquemment et il est important d'agir dès maintenant pour en limiter les conséquences sur les familles et les entreprises québécoises.

Feux de forêt : un enjeu pour l'avenir

Malgré l'importance des feux de forêt qui ont ravagé une partie du territoire québécois en 2023, les dommages physiques aux résidences et aux entreprises ont été relativement minimes. Le Québec n'est cependant pas à l'abri de feux de forêt qui atteignent ou détruisent des communautés, comme ce fût le cas en Colombie-Britannique, où les feux ont causé plus de 700 millions de dollars en dommages et affecté des milliers de familles. Des mesures de prévention peuvent aider à réduire les risques que le feu atteigne ces zones habitées. Cet enjeu important demande la plus haute vigilance des autorités et l'on doit agir dès maintenant pour sécuriser les communautés à haut risque.

Tremblement de terre : le Québec est à risque

Au Québec, ce sont environ 6 % des assurés qui ont une protection d'assurance en cas de tremblement de terre, alors que les probabilités qu'un séisme d'importance frappe la province d'ici les 50 prochaines années sont de 15 % à 25 %, selon Ressources naturelles Canada. Ceci représente un risque financier important pour les citoyens et le gouvernement. Le dernier sondage du BAC sur

² CatIQ, mise à jour de février 2024; feux de forêt : Bureau d'assurance du Canada, Québec, décembre 2023.

Investir dans la résilience des communautés (suite)



Le niveau de connaissance de ce risque au Québec démontre que seulement 15 % des Québécois croient qu'un séisme pourrait endommager leur résidence.

Cette méconnaissance du risque de tremblement de terre se traduit par un faible niveau de préparation des communautés à faire face à un tel événement. Un citoyen averti peut prendre plusieurs actions qui vont réduire le risque de blessures ou de pertes matérielles. Encore faut-il l'informer adéquatement et le sensibiliser à cette menace bien réelle. Un séisme qui dépasse les prédictions ou des événements successifs pourrait mettre à rude épreuve la solidité du secteur financier, notamment celle des assureurs de dommages.

Un mécanisme financier qui garantirait le paiement des réclamations sans mettre en péril la solvabilité des sociétés d'assurance doit être mis en place, de même qu'une façon de protéger l'ensemble de la population québécoise sans qu'elle dépende de l'aide financière après sinistre du gouvernement. Le BAC travaille avec les gouvernements fédéral et provinciaux dans le but d'améliorer notre résilience collective face à cet important risque.

Le BAC recommande au gouvernement de :

- **Poursuivre les investissements dans l'adaptation climatique en priorisant les mesures d'atténuation des risques de feux de forêt et d'inondation et mettre sur pied un fonds dédié à la relocalisation des propriétés à haut risque d'inondation.**
- **Reconnaître le risque de tremblement de terre au Québec comme sérieux et réel, et participer à la sensibilisation de la population aux conséquences d'un séisme majeur.**

Lutter contre le vol automobile



Comme plusieurs autres parties prenantes, le BAC a fait le constat alarmant d'une recrudescence marquée du vol automobile au Québec ces dernières années et particulièrement en 2022 et 2023. Au cours de la période 2018-2022, le nombre de réclamations d'assurance automobile pour vol a doublé, passant de 4 972 à 10 585 réclamations pour vol, et le coût global des réclamations est passé de 111 millions \$ à 372,6 millions \$ pour la même période, soit une augmentation de 235 %³.

Le crime organisé concentre ses efforts sur les véhicules neufs ou de luxe afin d'en tirer le maximum de profits à l'étranger. À l'heure actuelle, l'ampleur du problème ne permet pas de récupérer ces véhicules avant qu'ils ne soient exportés et ce sont les assureurs et l'ensemble des assurés qui en assument les conséquences, bien que l'enjeu dépasse largement les questions d'assurance. N'oublions pas qu'environ 4 000 véhicules volés au Québec en 2022 n'étaient pas assurés pour le vol. Ce nombre s'ajoute aux réclamations mentionnées plus haut, mais dans ce cas-ci, malheureusement, la perte financière est entièrement assumée par les propriétaires de ces véhicules.

Plus alarmant encore que les pertes associées au vol automobile sont l'augmentation du nombre d'incidents qui impliquent de la violence ou la présence d'armes, l'implication de personnes mineures dans ces crimes, le financement d'autres activités criminelles à partir des produits du vol et le sentiment d'insécurité qui se développe au sein des communautés les plus ciblées par ces activités.

L'industrie de l'assurance, les autorités et les autres parties prenantes se mobilisent depuis plusieurs mois tant au fédéral qu'au Québec. Le BAC salue les actions du gouvernement du Québec pour combattre ce fléau et l'ajout de ressources dédiées à cette fin. Il faudra beaucoup d'efforts pour endiguer ce phénomène, de la part de tous les acteurs concernés. Ce n'est qu'en maintenant la pression sur tous les échelons des groupes criminalisés qui volent et exportent les véhicules que l'offre diminuera. On doit donc fournir aux autorités les moyens nécessaires et durables pour lutter efficacement contre le vol automobile.

Le BAC recommande au gouvernement de :

- **Augmenter le financement et les ressources consacrés à la lutte contre le vol automobile maintenant et pour les prochaines années.**
- **Poursuivre la participation du Québec à toutes les initiatives fédérales et interprovinciales visant à combattre le vol automobile.**
- **Investir dans la prévention et la sensibilisation des citoyens aux impacts du vol automobile.**
- **Demander au gouvernement fédéral d'augmenter les peines associées au vol automobile, mettre à jour les normes fédérales de sécurité antivol des véhicules et actualiser le mandat et les ressources de l'Agence des services frontaliers du Canada.**

³ Groupement des assureurs automobiles, [Plan statistique automobile](#), 2023.

Harmoniser et équilibrer la charge de conformité



Mises en œuvre complexes et coûteuses

Ces dernières années ont été exigeantes en matière de réglementation et d'encadrement prudentiel pour les assureurs de dommages, ayant pour effet d'ajouter de nouvelles charges légales, administratives et financières pour s'y conformer. L'implantation de toute nouvelle mesure a un impact considérable sur l'efficacité opérationnelle des activités des assureurs.

L'ensemble des changements imposés par les récentes modifications à la législation applicable aux assureurs a créé un fardeau démesuré pour ces derniers (protection des renseignements personnels, Charte de la langue française, Loi sur les assureurs, Règlement sur les plaintes, etc.), qui s'ajoutent à l'encadrement prudentiel déjà en place. De telles exigences et la bureaucratie qui s'y rattache entraînent des coûts d'exploitation importants pour les compagnies. Elles doivent de plus en plus allouer des ressources à la surveillance et au contrôle requis.

Le BAC et ses membres reconnaissent l'importance d'un encadrement visant la protection des consommateurs. Ces derniers sont d'ailleurs au premier plan des actions et initiatives des assureurs, que ce soit pour s'adapter à leurs besoins, leur proposer de nouveaux produits d'assurances ou lors du règlement d'un sinistre. C'est entre autres par sa gamme de produits et son service à la clientèle qu'un assureur peut se distinguer de ses concurrents. En plus de protéger le consommateur, l'encadrement réglementaire et législatif doit permettre à l'assureur d'innover et de répondre rapidement aux besoins changeants de sa clientèle.

Les assureurs de dommages ne souhaitent pas être exemptés de toutes nouvelles modifications législatives, mais demandent au gouvernement de reconnaître et tenir compte des situations où l'encadrement existant auquel ils sont assujettis permet déjà de répondre aux objectifs visés. Leur imposer des nouvelles mesures législatives dans le traitement équitable du consommateur ne fait qu'alourdir leur fardeau de conformité, alors que bien souvent les assureurs font déjà depuis longtemps ce que le gouvernement souhaite que l'ensemble des entreprises mette en place.

Le BAC souhaite rappeler que la réglementation basée sur les principes, c'est-à-dire basée sur les résultats plutôt que les moyens, permet à une grande diversité d'entreprises de se conformer aux exigences de la loi tout en tenant compte de leurs pratiques respectives, de leurs moyens technologiques et de la relation qu'elles entretiennent déjà avec leurs clientèles. Un encadrement trop prescriptif sur les moyens d'atteindre les objectifs souhaités coûte souvent plus cher aux entreprises que si on les laisse s'adapter d'elles-mêmes et que les autorités se concentrent plutôt sur la mesure du résultat obtenu et le respect des échéanciers.

Le BAC recommande au gouvernement de :

- **Tenir compte de l'encadrement réglementaire actuel du secteur financier avant de l'assujettir à de nouvelles mesures législatives sur les entreprises, et en considérer la redondance et les impacts financiers (PL 64, PL 96, etc.).**
- **Harmoniser les mesures législatives et réglementaires avec le fédéral lorsque possible pour diminuer le coût et la charge de conformité.**
- **Favoriser, lorsque possible, la réglementation basée sur les principes.**

Réduire les effets de la pénurie de main-d'œuvre



Faciliter l'entrée en carrière en assurance de dommages

Ce sont près de 10 000 postes dans l'industrie de l'assurance qui sont à pourvoir d'ici 2025. Avec actuellement 33 820 postes dans 624 entreprises, l'assurance de dommages est une industrie qui contribue fortement à l'économie du Québec grâce à une croissance constante. Le secteur de l'assurance de dommages compte actuellement un taux de croissance de 3 %⁴. Les quatre professions suivantes sont celles étant les plus en demande dans l'industrie : agents en assurance de dommages, courtiers en assurance de dommages, experts en sinistre et souscripteurs⁵.

Le BAC préconise que le gouvernement investisse dans le développement des compétences des nouvelles générations et dans l'attraction de talents vers les professions en demande afin de combler les besoins importants de l'industrie de l'assurance de dommages.

L'Autorité des marchés financiers joue également un rôle dans l'entrée en carrière, en encadrant le processus de certification des agents d'assurance et des experts en sinistres. Le BAC a sensibilisé l'Autorité sur les enjeux entourant le processus actuel dans le but d'arriver à des solutions réalistes pour l'adapter à la nouvelle réalité que l'on peut observer en matière de main-d'œuvre.

Une mobilisation depuis plus de 20 ans avec la Coalition pour une relève en assurance de dommages

Afin de répondre aux importants besoins de main-d'œuvre en assurance de dommages, l'industrie (assureurs, cabinets de courtage, cabinets d'experts en sinistre) s'est mobilisée en 2002 pour créer la Coalition pour une relève en assurance de dommages (Coalition), un organisme qu'elle finance depuis ce jour et qui a comme mission, avec ses membres, d'innover pour attirer, engager et développer la relève dont l'industrie a besoin.

Attirer une relève qualifiée

Bien que les efforts de la Coalition aient donné des résultats convaincants, le gouvernement, à travers les ministères du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité, de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et de l'Immigration, Diversité et Inclusion, joue le rôle important d'adapter les programmes d'études aux besoins des différents secteurs d'emploi et de faire la promotion des professions en manque de main-d'œuvre. Depuis 2012, plusieurs professions en assurance de dommages sont identifiées parmi les métiers en déficit de main-d'œuvre à prioriser par la Commission des partenaires du marché du travail (CPMT).

Les professions en assurance et la liste des métiers en déficit

L'immigration est également un moyen à considérer pour faire face aux besoins de main-d'œuvre. Puisque la pénurie de main-d'œuvre affecte plusieurs secteurs de l'économie dont le secteur de l'assurance de dommages, il serait primordial que les professions en assurance de dommages fassent partie de la liste des métiers en déficit qui peuvent bénéficier du traitement simplifié en immigration dans le but de faciliter l'intégration des candidats issus de l'immigration sur le marché du travail.

⁴ SOM, 2022, Étude sur la main-d'œuvre dans l'industrie de l'assurance de dommages au Québec, pour la Coalition pour la promotion des professions en assurance de dommages.

⁵ Idem.

Réduire les effets de la pénurie de main-d'œuvre



En réponse aux enjeux de besoins de main-d'œuvre et grâce à une subvention obtenue par la CPMT, la Coalition a déployé le programme études-travail en assurance de dommages PRET, qui donne aux candidats la possibilité d'alterner études et travail en entreprise afin d'obtenir leur AEC en assurance de dommages. Grâce à ce nouveau programme, l'étudiant travailleur reçoit un plein salaire pendant toute la durée de sa formation. Cette formule novatrice est donc profitable pour tous : les employeurs, les candidats et l'industrie. Il est alors essentiel de persévérer dans les investissements destinés aux programmes en alternance études-travail de la CPMT.

Le taux de roulement moyen au sein de l'industrie de 9 %, nettement inférieur à la moyenne québécoise, démontre également le bien-être des professionnels qui œuvrent dans l'industrie⁶.

Le BAC recommande au gouvernement de :

- **Améliorer les règles entourant le processus de certification des professions en assurance et de l'entrée en carrière.**
- **Investir dans la formation d'une main-d'œuvre qualifiée.**
- **Financer les programmes de formation en assurance.**
- **Faciliter l'intégration des nouveaux arrivants qualifiés sur le marché du travail en accélérant le processus de reconnaissance des compétences.**

Fin du mémoire.

⁶ Idem.